

Présentation de Smart Approaches to Marijuana Canada par Pamela McColl

www.cleartheairnow.org

Le 19 avril 2018, en comité — Sénateur Art Eggleton : *En effet, ça pourrait être mauvais pour vous, surtout si la consommation est excessive. Or, n'est-il pas juste que la personne considérée comme adulte ait le droit de prendre ce genre de décision, en étant pleinement informée, espérons-le, et de faire ce qui est le mieux pour sa propre santé?*

Le 9 mai 2018, en comité — Mme Anne MacLennan : *En fait, nous croyons qu'avec la transmission d'une **information publique adéquate**, un jeune adulte de 18 ans pourrait décider s'il devrait ou non consommer du cannabis sous quelque forme que ce soit.*

Sénateur Poirier : *Il y a quelques instants, vous avez émis un commentaire pour vous assurer que nous disposions de l'information publique adéquate sur la légalisation du cannabis. Le groupe de travail que vous avez recommandé au ministre avait pour but d'informer les Canadiens afin qu'ils comprennent le système réglementaire. Or, la semaine dernière, l'Association du Barreau canadien et d'autres témoins ont mentionné qu'en ce moment, de nombreux Canadiens entendent que le cannabis sera pleinement légal bientôt. Ce n'est pas le cas, puisque le projet de loi maintient toujours un régime criminel fort dans plusieurs aspects de la possession, de la distribution et de la culture.*

Lorsque vous avez fait votre rapport en 2016, le gouvernement n'a manifestement pas pris le temps d'informer convenablement les Canadiens. À votre avis, est-ce que le gouvernement devrait retarder l'adoption de la loi pour veiller à ce que les informations adéquates soient accessibles au public et à ce que les Canadiens soient bien informés de toutes les conséquences en matière de santé, de droit ou autres?

Mme McLellan : *Non. Vous venez d'entendre mon collègue dire que, pour d'autres raisons, l'adoption de cette loi ne devrait pas être retardée. Quand nous avons commencé nos tables rondes partout au pays, nous avons constaté que l'engagement du gouvernement du Canada et le mandat qui nous avait été confié consistaient à inciter les gens à se prononcer sur la légalisation, la réglementation*

et la restriction de l'accès. Malheureusement, un groupe de personnes et, dans une certaine mesure, une grande partie des médias ont mis l'accent sur la légalisation en oubliant les autres mandats. Notre rapport porte sur la réglementation et, en toute honnêteté, sur la restriction de l'accès, surtout pour les jeunes qui ont, aujourd'hui, très facilement accès au produit alors que personne n'en connaît la qualité. Je suis d'accord avec le fait que, pour une raison quelconque, les gens ont choisi de se concentrer sur une seule partie du mandat.

*Notre rapport est intégré dans les deux autres mots suivants : restriction et réglementation. **La sensibilisation du public sera déterminante.***

Sénateur Poirier : Nous allons vous mettre au courant de ce que nous faisons actuellement et le Dr Ware peut intervenir dans nos propos. Nous savons que, malgré les millions de dollars que le gouvernement a annoncés dans le budget, Santé Canada n'a dépensé que 295 000 \$ pour sa campagne officielle d'éducation publique sur le cannabis. La campagne qui visait tout particulièrement les jeunes n'a débuté qu'en mars 2018. L'an dernier, on nous disait que le Canada devrait augmenter les dépenses consacrées à l'éducation publique intensive afin d'assurer la recherche sur l'impact de la marijuana et ne pas attendre jusqu'en 2018. Quelles sont les conséquences de la légalisation du cannabis si les jeunes ne comprennent pas pleinement les risques? D'après ce que nous voyons ici, peu d'argent a été dépensé. Ce n'est qu'en mars 2018 que l'investissement a commencé.

*Dr Ware : Premièrement, je ne suis pas d'accord avec le fait que les jeunes ne comprennent pas la situation qui entoure le cannabis. Je pense qu'ils sont extrêmement engagés. Comme l'a mentionné Mme McLellan, ils suivent le débat de près sur les réseaux sociaux. La presse parle de ce sujet presque tous les jours. Il monopolise Twitter et les plateformes des médias sociaux. Les jeunes sont engagés. **Ils sont très conscients des risques.** Je crois que nous leur avons parlé des effets néfastes du cannabis et de la marijuana pendant des décennies, alors même que certains d'entre nous étaient jeunes. Cette sensibilisation est encore largement utilisée. Je pense que la jeunesse est informée. Je crois que nous sous-estimons son intelligence et sa sensibilisation aux problèmes. Si les jeunes se renseignent et écoutent les messages, y compris les échanges ici à la Chambre et les discussions dans les médias publics, ils verront dans chacune de nos interventions une occasion d'éduquer la population. Chaque mot que nous prononçons sera entendu par eux. Les messages qui suivent sont simples : leur parler de la puissance du cannabis, leur apprendre que la consommation de ce*

produit est une activité pour adultes et que plus ils tardent à en consommer, plus c'est sécuritaire pour leur cerveau. Les lignes directrices visant à réduire les risques liés à la consommation de cannabis, publiées par le CAMH et approuvées par plusieurs associations médicales, expriment toute la réalité de l'utilisation du cannabis chez les jeunes, et encouragent et enseignent des moyens pour réduire ces risques. Ces documents existent. Ils ont été diffusés et approuvés par l'Association médicale canadienne. De l'information est à notre disposition. C'est à nous tous, y compris les parents, les enseignants et les professionnels, de ne jamais rater une occasion pour diffuser ces renseignements.

Sénateur Larry Campbell : *Est-ce que vous pourriez me fournir votre source au sujet des crises cardiaques causées par la marijuana? En 40 ans, je n'ai jamais entendu parler de cela. Je m'implique dans cette cause depuis 40 ans et je n'ai jamais au grand jamais entendu cela. D'où proviennent ces données?*

Est-ce que les parlementaires, les sénateurs et les Canadiens sont suffisamment informés des risques pour la santé, liés aux produits de la marijuana et du cannabis afin de voter en faveur de la légalisation à l'heure actuelle?

Les uns après les autres, les témoins qui ont été convoqués devant les comités du Sénat canadien ont demandé plus d'éducation publique, de financement et de temps avant la mise en œuvre de ce projet de loi, s'il est adopté. Cela comprenait des demandes de programmes et d'outils adaptés à la culture. Plusieurs demandes en faveur de l'allocation de fonds pour la recherche ont été faites afin de résoudre les multiples problèmes encore inconnus au sujet de l'ampleur des méfaits de la marijuana, surtout en lien avec l'utilisation de produits très puissants devenant graduellement les produits de prédilection des consommateurs.

Aucun témoin, y compris aucun représentant du gouvernement, n'a été en mesure d'établir qu'il y a eu une éducation publique soutenue et générale. En outre, aucun témoin n'a pu démontrer que les efforts éducatifs qui ont été réalisés sont fondés sur des données probantes ou sur toutes les données démographiques. Une des raisons pour lesquelles le Canada a un taux d'utilisation élevé des produits de la marijuana est un grave manque de sensibilisation à long terme pour les parents, les éducateurs, les professionnels de la santé, la jeunesse, les jeunes adultes et de nombreux autres. Cela a entraîné une diminution de la perception des risques associés à la consommation et aux défis qui se posent maintenant à nous.

Le 8 mai 2018, en comité — Sénateur Omidvar : *N'êtes-vous pas d'accord pour dire que l'alcool mène directement à l'expression de comportements violents alors que je n'ai pas entendu dire que le cannabis mène à un comportement violent?*

Dr Madras : *De nos jours, de plus en plus de preuves montrent que la psychose causée par le cannabis engendre la violence et que l'état de sevrage pour le cannabis peut mener à une hausse de la violence. Les données sont très récentes. Cela vient tout juste d'être révélé, mais je ne dirais pas qu'il n'y a aucune preuve dans ce cas-ci. Ça commence à prendre forme.*

Si le projet de loi C-45 est immédiatement adopté, est-ce que les Canadiens seront informés des risques établis par les preuves scientifiques offertes et reconnues par Santé Canada? Les informations suivantes sont tirées de la page web de Santé Canada pour le consommateur de marijuana à des fins médicales (page visitée le 10 mai 2018).

Santé Canada — Circonstances où il est déconseillé d'utiliser le produit : « Vous ne devriez pas consommer de cannabis si vous êtes âgé de moins de 25 ans, vous êtes allergique à n'importe quel cannabinoïde ou à la fumée, vous êtes atteint d'une grave maladie du foie, des reins, du cœur ou des poumons, vous avez des antécédents personnels ou familiaux d'un grave trouble mental, comme la schizophrénie, la psychose, la dépression ou le trouble bipolaire, vous êtes enceinte, prévoyez devenir enceinte ou allaitez, vous êtes un homme qui désire fonder une famille, vous avez des antécédents de dépendance ou d'abus d'alcool ou de drogues. » L'utilisation du produit comporte des risques pour la santé, dont certains pourraient ne pas être connus ou entièrement compris.

Mises en garde et précautions importantes — Il n'est pas recommandé de fumer du cannabis. Ne pas fumer ou vaporiser du cannabis en présence d'un enfant. Conserver la marijuana fraîche ou séchée et le cannabis hors de portée des enfants. Le cannabis (marihuana, marijuana) contient des centaines de constituants, dont certains peuvent altérer le fonctionnement approprié du cerveau et du système nerveux central.

Réf : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/usage-marijuana-fins-medicales/producteurs-autorises/renseignements-consommateur-cannabis-marihuana-marijuana.html>

Une autre page web de Santé Canada recense des états et des mises en garde supplémentaires : *Parmi les effets à court terme sur le corps, on trouve également :*

Si la personne fume; une baisse de la tension artérielle pouvant provoquer un évanouissement, une accélération du rythme cardiaque pouvant représenter un danger pour les personnes souffrant de problèmes cardiaques et entraîner une [augmentation du risque de crise cardiaque](#) (en anglais seulement); La consommation de cannabis peut également conduire à des épisodes psychotiques caractérisés par la paranoïa, les délires et des hallucinations.

Les effets à long terme du cannabis sur le cerveau peuvent comprendre un risque accru de [dépendance](#). La consommation à long terme du cannabis peut également nuire à la mémoire, à la concentration, à [l'intelligence \(QI\)](#) (en anglais seulement) et à la capacité de réfléchir et de prendre des décisions. Les effets semblent aller en s'aggravant si vous [avez commencé à en consommer au début de l'adolescence](#), ou en consommez régulièrement et sur une longue période. Ces [effets peuvent durer de quelques jours à plusieurs mois ou même davantage](#) (en anglais seulement) après que vous ayez cessé de consommer du cannabis. Ils peuvent ne pas être entièrement réversibles, même après l'arrêt de la consommation de cannabis. Les autres effets à long terme associés à l'inhalation de la fumée de cannabis sont semblables aux effets associés à l'inhalation de la fumée de tabac.

Tout comme pour le tabac et l'alcool, la consommation de cannabis d'une femme enceinte ou d'une nouvelle maman peut affecter le fœtus ou le nouveau-né. Durant la grossesse, les substances dans le cannabis sont transportées par la circulation sanguine de la mère jusqu'au fœtus. Après la naissance, elles sont transmises au nourrisson par le lait maternel et peuvent entraîner pour celui-ci des problèmes de santé. La consommation de cannabis pendant la grossesse peut entraîner pour le nouveau-né un poids plus faible à la naissance. Elle a été associée à des effets à long terme sur le développement des enfants et des adolescents comme une diminution de la fonction de la mémoire, de la capacité à porter attention et des aptitudes de raisonnement et de résolution des problèmes. Elle a aussi été associée à de l'hyperactivité et à un risque accru de consommation de substances dans le futur.

Affaiblissement des facultés et risques pour la sécurité : [Les facultés peuvent être affaiblies durant plus de 24 heures après la consommation du cannabis](#) (en anglais seulement), soit longtemps après que les autres effets se soient dissipés. Le THC présent dans le cannabis peut [nuire à la capacité de conduire de façon sécuritaire](#) et de faire fonctionner de l'équipement. Il peut aussi accroître le risque de chutes ou autres accidents. C'est parce que le THC peut affecter votre coordination, temps de réaction, capacité à porter attention, aptitude à prendre des décisions et aptitude à évaluer les distances. La consommation de cannabis peut accroître le risque d'accidents causant des blessures ou la mort au cours d'activités à grande vitesse

comme la conduite automobile, le ski et le vélo. Les personnes qui consomment régulièrement du cannabis peuvent avoir de la difficulté avec [certaines habiletés nécessaires à la conduite sécuritaire d'un véhicule](#) (en anglais seulement). Cette situation peut persister des semaines après la dernière consommation de cannabis. Combiner l'alcool et le cannabis augmente grandement le degré d'affaiblissement des facultés.

Consommer le cannabis avec d'autres substances psychoactives, particulièrement celles ayant un effet sédatif comme les opioïdes et les benzodiazépines, peut augmenter les effets de ces drogues. Cela peut accroître le risque de blessures, particulièrement lors d'activités comme la conduite automobile. Réf :

<https://www.canada.ca/en/health-canada/services/drugshttps://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/drogues-medicaments/cannabis/effets-sante/effets.html-effects/effects.html>

En avril 2018, Statistique Canada a publié sa première enquête nationale trimestrielle sur le cannabis :

Est-ce que les Canadiens croient que la future loi aura une influence sur leur utilisation ou leurs habitudes de consommation de cannabis? Quand on leur a demandé si leur consommation de marijuana changerait une fois la loi fédérale adoptée, 6 % des Canadiens qui n'avaient pas consommé de marijuana au cours des trois mois précédant l'enquête ont déclaré que la légalisation les encouragerait sans doute à essayer la drogue alors que 24 % des consommateurs réguliers ont indiqué que la législation augmenterait probablement leur consommation.

Est-ce que les Canadiens qui consomment du cannabis conduisent sous l'influence de celui-ci? Parmi les Canadiens qui ont consommé du cannabis au cours des trois derniers mois, 14 % des participants qui détenaient un permis de conduire valide ont admis avoir conduit dans les deux heures suivant leur consommation de cannabis alors que ce pourcentage augmente à 23 % chez les consommateurs quotidiens ou hebdomadaires.

Le pourcentage de Canadiens consommant de la marijuana est de 14 %. Réf : <https://datac.ca/firstquarter-national-cannabis-survey/>

Rapport sur les déclarations de preuves fondées sur des revues systématiques de la littérature scientifique réalisées par le ministère de la santé publique du Colorado : Temps d'attente avant de prendre la route : Des preuves SUBSTANTIELLES démontrent qu'en ne prenant pas le volant pendant au moins 6 heures après avoir

fumé moins de 18 mg de THC, les personnes qui consomment moins d'une fois par semaine voient l'affaiblissement de leurs facultés par le THC résolu ou presque résolu. Des preuves SUBSTANTIELLES démontrent qu'en ne prenant pas le volant pendant au moins 8 heures après avoir ingéré moins de 18 mg de THC, les personnes qui consomment moins d'une fois par semaine voient l'affaiblissement de leurs facultés par le THC résolu ou presque résolu. Réf :

<http://mccagueborlack.com/emails/pdfs/marijuana-health-concernscolorado-2016.pdf>

La plupart des dispensaires de cannabis du Colorado recommandaient des produits du cannabis pour les nausées matinales. Leur recommandation de consommation reposait essentiellement sur une opinion personnelle. » Recommandations des dispensaires de cannabis au sujet de la consommation du cannabis dans le premier trimestre de grossesse VOL. 131 — ENTREPOSAGE 6, JUNE 2018 OBSTETRICS & GYNECOLOGY

Le 8 mai, en comité — Sénateur Eggleton : *j'aimerais poser une question au Dr Madras. Au pays, nous connaissons une utilisation très élevée en termes de cannabis, soit l'une des plus élevées dans le monde occidental, surtout chez les jeunes et les adolescents allant jusqu'à 25 ans. De plus, nous avons procédé à d'importantes arrestations pour utilisation et possession de cannabis qui, je pourrais ajouter, étaient disproportionnées chez les communautés minoritaires. Tous ces faits alimentent une industrie des drogues illicites de 7 milliards de dollars au pays. Nous cherchons des solutions pour mieux gérer les problèmes de santé ici. Nous cherchons à éliminer ce marché illicite avec le temps. En même temps, nous ne voulons pas mettre nos jeunes derrière les barreaux et leur donner des casiers judiciaires. Alors vous êtes contre la légalisation. Avec quoi êtes-vous en accord? D'après vous, quelle est la réponse à tout cela? Parce que la guerre contre la drogue ou le message classique « Dites non » à la drogue ne fonctionnent manifestement pas ici.*

Dr Madras : *Oui, très bonne question. J'aimerais répondre par quelques points qui devraient être soulevés. Premièrement, la légalisation d'une drogue peut certainement avoir de nombreuses répercussions physiques sur le cerveau. Je pense notamment au tabac et à l'alcool qui sont légaux et largement répandus, mais surtout à l'impact de l'alcool. Le ratio des coûts pour notre gouvernement fédéral, provincial et local et les coûts des soins de santé sont d'environ 10 à 1 par rapport aux recettes fiscales. Pour chaque dollar que nous percevons en taxes, nous dépensons près de 10 \$. Il s'agit là que d'une estimation. Ça varie certainement.*

Nous dépensons 10 \$ en matière de conséquences. Voici ce que je pense : supposer que la légalisation du cannabis et la fiscalité vont régler, atténuer ou limiter le problème n'est pas un exposé que je suivrais pour le moment. La question est donc la suivante : que devons-nous faire?

Une personne dénormalise l'adaptation chimique et la récompense chimique. Pendant près d'un siècle, nous n'avions pas de société qui se penchait sur les drogues illicites pour l'adaptation chimique et la récompense chimique. Nous n'avons pas normalisé cela. Nous nous heurtons à l'hypothèse suivante : il nous est impossible de revenir en arrière ou de renverser l'histoire. Les enfants vont consommer du cannabis. L'affaire se termine là. Je pense qu'il y a suffisamment d'informations sur la santé publique et d'informations sur les conséquences néfastes pour commencer à mettre sur pied une campagne très importante. Comme vous pouvez le constater dans la session actuelle et comme vous avez sûrement pu le constater dans certaines de vos autres sessions, ce sujet sera toujours contesté parce que les défenseurs sont beaucoup plus volubiles et dédaigneux des données scientifiques que les personnes qui sont en première ligne de la science.

Le deuxième problème, c'est que nous parlons de la guerre contre la drogue. Nous reconnaissons, sans l'ombre d'un doute, les disparités raciales sur lesquelles la drogue a des répercussions. Or, j'aimerais vous donner un exemple qui démontre pourquoi la réduction de l'offre fonctionne. En 2006, les États-Unis ont vécu une crise de fentanyl, mais personne ne s'en souvient. Je m'en souviens parce que j'étais très touchée par cette question alors que j'étais au service du gouvernement. Le fentanyl a causé environ 1 000 décès. Quand un « super laboratoire » au Mexique a été démasqué, le nombre de décès causés par le fentanyl est revenu à son point de référence, qui était très bas. À mon avis, il est donc ridicule de croire que la réduction de l'offre, qui fait partie de la soi-disant guerre contre la drogue, ne fonctionne pas. Il existe plusieurs façons de réduire l'offre et la consommation. »

Conclusions

Malheureusement, les sénateurs n'ont pas reçu beaucoup de témoignages de la communauté internationale, étant donné qu'aucun autre pays, à part l'Uruguay, n'a légalisé la marijuana. Il serait utile de tirer des leçons des pays qui ont réussi à maintenir de faibles taux d'utilisation ou à corriger les tendances. La Suède et le Royaume-Uni ont notamment une expérience directe de réduction des taux d'utilisation grâce à l'adoption d'un modèle d'interdiction. Les pays qui respectent les conventions de l'ONU sur les drogues et qui consacrent d'importantes dépenses

à la prévention et à l'éducation en matière de drogues bénéficient des taux les plus bas au monde alors que ceux qui n'appliquent pas ces conventions et n'allouent pas d'argent à la sensibilisation ont les taux les plus hauts.

Portugal, le 3 mai 2018 — Témoignage du ministre de la Santé devant le Sénat canadien, M. Cardoso : *J'ai mentionné que nous voyions en fait une hausse de la consommation du cannabis dans la prévalence au cours de la vie. C'est facile à comprendre. Dans une vie, chez les adultes âgés de 15 à 74 ans et les jeunes, la prévalence diminue. Au cours des dernières années, toutes les autres drogues ont diminué, la prévalence aussi. Mes propos concernent la discussion sur la légalisation qui a lieu dans le monde entier. Même ici au Portugal, les gens comprennent que si la substance est légalisée, c'est que le risque qui y est associé n'est probablement pas si élevé. Au cours des deux ou trois dernières années, nous assistons à une hausse de la consommation.*

Sénateur Seidman : *La discussion sur la légalisation. Merci.*

Au sein du Comité des affaires sociales, il y a eu beaucoup de discussions sur le profilage ethnique en rapport avec les arrestations de drogue. Or, il y en a eu peu ou pas sur les taux d'utilisation des divers groupes de population, sur les conséquences pour la santé, ce qui comprend les données d'hospitalisation liées à la marijuana dans des endroits comme le Colorado, et sur le rôle qu'ont joué l'industrie de la marijuana et le marché illicite en visant des groupes de consommateurs précis.

Le profilage ethnique par l'application de la loi n'est pas un argument valable pour légaliser les drogues.

Réf : <http://mccagueborlack.com/emails/pdfs/marijuana-health-concerns-colorado2016.pdf> Voir les rapports d'admission de l'Association des hôpitaux/du ministère de la Santé de Colorado. Admissions par ethnie.

Les inégalités et l'application préjudiciable des lois au Canada doivent être traitées et corrigées pour les lois concernant les drogues et toutes les lois sans aucun doute.

Une enquête qui a été réalisée en 2004 au Nunavut a révélé que 84,6 % des hommes âgés de 15 à 19 ans ont déclaré avoir consommé des drogues illégales au cours de l'année, surtout du cannabis. Chez les filles et les femmes, le pourcentage était inférieur; il se situait à 69,3 % chez les filles âgées de 15 à 19 ans. Ces taux d'utilisation sont bien au-dessus de ceux des autres régions. Les statistiques de 2013

ont révélé que le taux d'infractions liées au cannabis par habitant au Nunavut était cinq fois plus élevé que celui de l'ensemble du Canada.

Une étude publiée dans le Journal de l'Association médicale canadienne décrit les risques corroborés de suicide qui sont associés à la consommation de marijuana et leur lien à la population du Nunavut. Il s'agit d'une région où les taux de suicide et de consommation de marijuana sont élevés et où les communautés restent vulnérables au risque de ne pas mettre en œuvre adéquatement la réduction de l'offre et de la demande et au risque de ne pas fournir d'infrastructures, de centres de traitement ou de ressources pour contrer les nombreux coûts et problèmes découlant de l'utilisation de drogues.

Aucun Canadien ne devrait être soumis à une politique de santé publique expérimentale risquée. Personne ne devrait être soumis à une supposition du projet de loi C-45.

Réf : <http://www.cmaj.ca/content/185/10/E433.full.pdf+html>

Réf : http://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/65674cannabis_regulation_nunavut_must_take_its_time

Amendements proposés

- 1 – Le cannabis ne peut être vendu aux personnes qui, selon Santé Canada, ne doivent pas consommer de cannabis pour des raisons de santé. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les personnes qui sont dans les situations particulières mentionnées sur le site web de Santé Canada ou qui ont de moins de 25 ans.
- 2 – La Loi n'entrera pas en vigueur avant que Statistique Canada n'établisse qu'une majorité de Canadiens dans tous les groupes démographiques et dans toutes les régions du Canada comprend la plupart des risques pour la santé, associés à l'utilisation du cannabis qui ont été déterminés par Santé Canada.
- 3 – Veiller à ce que toutes les compagnies de cannabis à but lucratif incluent sur tous les produits vendus et dans tous les documents de promotion et de marketing déposés auprès de toutes les commissions des valeurs mobilières compétentes les AVERTISSEMENTS qui indiquent que la consommation de cannabis augmente le risque, selon Santé Canada. Ces avertissements ne se limiteront pas aux produits finis; ils s'appliqueront à l'ensemble des graines, des plantes et des produits de la marijuana.

4 – Qu’une commission soit autorisée pour étudier et déterminer les niveaux et les limites de THC pour tous les produits de la marijuana et consulter l’évaluation des risques de Santé Canada, qui date du 23 novembre 1999, sur les niveaux de THC. Que la commission examine le bien-fondé de tous les produits de marijuana utilisés à toutes fins dans le cadre d’un protocole Rev-Aid normalisé de distribution de dépistage de drogues pour protéger au mieux tout consommateur à risque élevé comme avec les autres drogues qui ont des effets secondaires dangereux sur la santé génésique.

Le 9 mai, en comité — Sénateur Seidman : *En lisant la page 24 du rapport émis par le groupe de travail, j’ai été préoccupé d’apprendre qu’à l’heure actuelle, « il n’y a pas suffisamment de preuves pour établir une limite de puissance sécuritaire pour le THC. »*

5 – Modifier le projet de loi pour interdire aux gens de fumer ou de vaporiser de la marijuana dans les foyers où vivent des enfants canadiens. Faire en sorte que les lois qui protègent les Canadiens contre l’exposition à la fumée secondaire et tertiaire sur les lieux de travail s’appliquent de la même façon à tous les enfants en reconnaissance du principe d’égalité conformément à la loi, aux dispositions de la Charte sur la sécurité de la personne et aux principes du Traité sur les droits de l’enfant, dont le Canada fait partie.

6 – Régler la question du détournement des drogues en dehors du Canada avant la légalisation dans le but d’éviter un plus grand détournement par le marché illicite qui se tournera vers de nouveaux marchés, comme l’ouverture de canaux de distribution légaux crée une pression sur leurs activités.

La note interne « De Colombie-Britannique à Beijing : la Chine presse le Canada sur l’importation de marijuana illicite » révèle ceci : *Statistique Canada a récemment mentionné qu’environ 1,2 milliard de dollars de cannabis, soit 20 % de la production totale de marijuana au Canada, a été vendu illégalement au-delà des frontières du pays l’an dernier. Au fil des années, diverses sources ont déclaré que la plus grande partie de la marijuana illicite du Canada se retrouvait aux États-Unis. Or, les informations fiables sur les exportations, qui touchent entre autres la destination américaine, sont peu nombreuses. Selon un rapport de Sécurité publique Canada datant de l’an passé, la GRC a estimé que de 50 à 80 % du cannabis cultivé en Colombie-Britannique était destiné aux marchés américains. Une autre évaluation parle de 70 %.*

Réf : <http://nationalpost.com/news/b-c-bud-to-beijing-china-presses-canada-overillicit-marijuana-imports>

Selon le rapport du coroner, Haven Dubois se serait accidentellement noyé. Ce rapport comprenait des déclarations de garçons avec qui il était plus tôt dans la journée. Ces derniers disaient que Haven avait mal réagi à la marijuana. D'après le coroner, cela aurait contribué à sa mort.

<http://www.cbc.ca/news/canada/saskatoon/saskatchewan-coroner-concerns-1.4409530>

ch. HavenRichardDubois2000, art. -2015.

C'est avec une grande tristesse que la famille Dubois annonce le décès de Haven Richard Dubois, né le 6 juin 2000 et mort tragiquement le 20 mai 2015.

Haven était un beau garçon actif qui allait bientôt célébrer son anniversaire. Il s'impliquait dans les activités pastorales et s'adonnait aux arts martiaux mixtes, au skateboard et au basketball. Sa grande famille s'ennuiera éternellement de son sourire, de son rire et de son sens de l'humour.

